Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_067-DE

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Bureau communautaire du 9 décembre 2024

Objet : Renouvellement de l'agrément des Relais petite enfance 2024 2028

Numéro de délibération : BC2024_067

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 2 décembre 2024, s'est réuni en séance plénière à Salle Municipale de Mazeray sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :
Henri AUGER, Michel PELLETIER, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Frédéric EMARD

Secrétaire de séance :
Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :
ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
SERRA Johanna
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :
En exercice : 28
Quorum : 15
Présents : 23
Votants : 23
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_067-DE

Renouvellement de l'agrément des Relais petite enfance 2024 2028

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles dans le cadre de la réforme des modes d'accueil qui transforme les Relais assistantes maternelles (RAM) en Relais petite enfance (RPE),

Vu le décret n°2021-1115 du 25 août 2021 du Code de l'action sociale et des familles, relatif au Relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant, qui précise les missions des RPE,

Vu la délibération n°BC2020_025 du 9 novembre 2020 approuvant la demande de renouvellement de l'agrément des quatre RAM pour la période 2021-2024,

Considérant que la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 entre la CNAF (Caisse nationale des allocations familiales) et l'Etat mobilise des moyens pour accompagner les parents dans leur recherche de modes d'accueil, notamment en finançant des postes d'animateurs de relais petite enfance,

Considérant que l'agrément des 4 RAM/RPE arrive à terme le 31/12/2024 et qu'il est nécessaire de présenter un nouveau projet pour renouveler l'agrément des quatre structures sur le territoire de Vals de Saintonge Communauté pour la période 2025-2028,

Considérant que le projet présenté permet de fixer les objectifs et les moyens qui permettront de répondre aux enjeux en définissant les engagements réciproques entre la communauté de communes et la Caisse d'allocations familiales de Charente-Maritime comme suit :

- renforcer la mission de centralisation des demandes d'accueil afin de favoriser la cohérence entre l'offre et la demande d'accueil (crèche collective et privée, assistantes maternelles, maison d'assistantes maternelles et garde à domicile)
- valoriser, promouvoir et reconnaître les métiers de l'accueil individuel et collectif et professionnaliser les personnes déjà présentes dans le métier
- améliorer la connaissance des RPE en interne (mairies, secrétaires de mairie et communauté de communes), en externe (partenaires, familles et professionnels)
- stabiliser l'existant des RPE avec le maintien des temps d'accueil collectifs et administratifs.

Considérant, l'avis favorable de la commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Éducation et Parentalité qui s'est réunie le 27 juin 2024, pour définir les orientations et le 7 octobre pour valider le nouveau projet,

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver le bilan des Relais petite enfance et propose de retenir, en termes de perspectives, le projet 2025-2028,
- d'autoriser monsieur le président à effectuer les demandes de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales, du conseil départemental, et de la Mutualité sociale agricole,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_067-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,

Le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Jean-Claude GODINEAU
Date de signature : 11/12/2024
Qualité : Président

Jean-Claude GODINEAU

La 1ère Vice-Présidente pour le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Annie PEROCHON
Date de signature : 12/12/2024
Qualité : 1ere Vice-Présidente

Annie PÉROCHON